

QUESTIONS DES CANDIDATS

MARCHE PASSE SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE :

« Relations presse de l'ANFA en matière de communication jeunes »

1/ Pourriez-vous m'indiquer la procédure à suivre ?

Afin de répondre au marché, vous devez consulter les documents du dossier de consultation mis en ligne sur notre site internet à la rubrique concours extérieurs puis constituer votre dossier de candidature et le transmettre à l'adresse de notre siège. Le pli doit nous être remis avant le 11 juin 2019 à 15h.

Le dossier de consultation est composé d'un cahier des charges qui décrit la prestation attendue et du règlement de consultation qui détaille la procédure à suivre pour répondre à ce marché ainsi que les modalités de sélection pour l'attribution de celui-ci.

2/ Qu'entendez-vous par « mail et exemple de rédactionnel sur le CV des personnes qui travailleront sur le compte » ?

Concernant cette mention, il faut comprendre que sont attendus d'une part les CV des personnes amenées à travailler sur le projet (en précisant la compétence et l'affectation de chacun) et un exemple de rédactionnel (communiqué de presse par exemple) rédigé par chacune des personnes affectées à la rédaction de contenus.

3/ Sur le délai pour les offres, est-ce qu'il faut que le cachet de la poste soit au 14 juin avant 15h ou devez-vous avoir réceptionné l'offre à cette même date ?

En effet, la date du cachet de la poste n'importe pas, c'est la date de réception du pli qui sera prise en compte.